



OPTIMUM®

Assurance vie

50^{ans}

“ Votre partenaire
en assurance vie ”

Flash

Mars 2025

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de mars :

1. Salon de Marseille – Rendez-Vous du Courtage
2. Les dons familiaux évoluent avec la loi de finances du 14 février 2025 (source Légifrance)
3. Vous pensez que les arnaques, ça n'arrive qu'aux autres ? Restez méfiant ! 57% des Français ont déjà été exposés aux arnaques financières.
4. Situation financière et perspectives du système de retraites (Cour des comptes 20.02.2025)
5. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) appelle les organismes d'assurance à poursuivre leurs efforts sur la sécurité des systèmes d'information
6. Ventes sur Vinted : attention à l'impact sur la prime d'activité (source Prévisima)
7. Optimum Gestion Financière : Le secteur de la défense tire le marché action

Salon de Marseille – Rendez-Vous du Courtage

Le 18 mars dernier nous avons été ravis de vous rencontrer nombreux sur notre stand lors de cette 11^{ème} édition des Rendez-Vous du courtage, événement désormais majeur de l'assurance en PACA.

N'hésitez pas à solliciter notre équipe pour des renseignements plus approfondis; nous sommes à votre écoute et à votre disposition.



Les dons familiaux évoluent avec la loi de finances du 14 février 2025

(source Légifrance)

Article 71 - LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 (1) | Légifrance

Art. 790 A bis.-I.-Les dons de sommes d'argent consentis en pleine propriété à un enfant, un petit-enfant, un arrière-petit-enfant ou, à défaut d'une telle descendance, un neveu ou une nièce sont exonérés de droits de mutation à titre gratuit dans la double limite de 100 000 euros par un même donateur à un même donataire et de 300 000 euros par donataire si ces sommes sont affectées par ce dernier, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le versement :

« 1° A l'acquisition d'un immeuble acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement ;

« 2° A des travaux et des dépenses éligibles à la prime prévue au II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et réalisés en faveur de la rénovation énergétique du logement dont il est propriétaire et qu'il affecte à son habitation principale.

« II.-Le bénéfice de cette exonération est remis en cause si le donataire n'a pas conservé comme résidence principale ou n'a pas affecté à la location à usage d'habitation principale le logement à l'acquisition duquel ont été affectées les sommes d'argent mentionnées au I du présent article pendant une durée de cinq ans à compter de la date d'acquisition de l'immeuble ou de son achèvement, s'il est postérieur, ou s'il n'a pas affecté à son habitation principale le logement ayant bénéficié des travaux mentionnés au 2° du même I pendant une durée de cinq ans à compter de leur date d'achèvement.



« En cas de location, le contrat de bail ne peut pas être conclu avec un membre du foyer fiscal du donataire.

« L'exonération ne s'applique pas aux dépenses au titre desquelles le donataire a bénéficié du crédit d'impôt prévu à l'article 199 sexdecies du présent code, d'une déduction de charges pour la détermination de l'impôt sur le revenu ou de la prime prévue au II de l'article 15 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 précitée.

« Le donataire conserve les pièces justificatives à la disposition de l'administration.

« III.-Le I s'applique aux sommes versées entre le lendemain de la promulgation de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et le 31 décembre 2026. »



Vous pensez que les arnaques, ça n'arrive qu'aux autres ? Restez méfiant ! 57% des Français ont déjà été exposés aux arnaques financières.

Quelles sont les arnaques les plus courantes ? | AMF

En matière de placements, qui que vous soyez, que votre épargne soit modeste ou importante, quelles que soient vos connaissances, vous pouvez être victime d'une arnaque et perdre beaucoup d'argent. Les stratagèmes des escrocs sont variés mais certains signes peuvent vous alerter. Quelles sont les fraudes les plus courantes ?

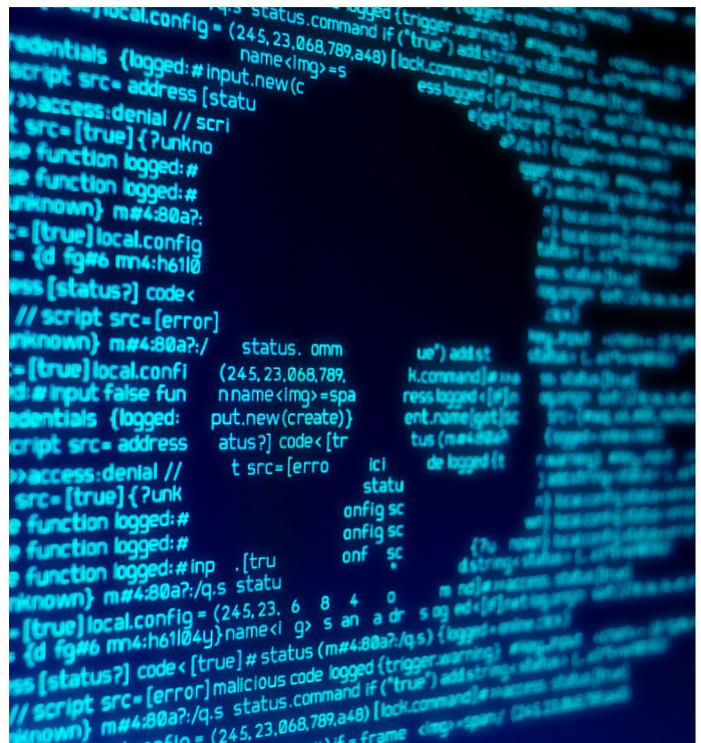
Quand on estime que les placements traditionnels rapportent peu, la tentation est grande d'essayer de trouver des solutions plus rentables.

C'est dans ce contexte que certaines arnaques se développent : promesses de gains irréalistes, faux investissements dans de nouveaux secteurs, faux conseillers financiers, usurpateurs d'identité, fausse taxe demandée par une autorité publique, etc.

Découvrez cette instructive et intéressante étude de l'AMF dont le sommaire est ci-dessous... avec le lien ci-après, et n'hésitez pas à mettre en garde votre clientèle contre ces escroqueries.

Quelles sont les arnaques les plus courantes ? | AMF

- Placements : quels sont les différents types d'arnaques ?
 - Les plateformes frauduleuses proposant des investissements en crypto-actifs
 - Les placements atypiques et faux placements verts
 - Les promesses de remboursement de fonds
 - Les « OPA secrètes »



- Arnaques sur Internet : quelles sont les méthodes d'approche utilisées par les escrocs ?
 - Les usurpations d'identité
 - Des escrocs qui jouent sur les sentiments
 - Des escrocs qui se font passer pour des célébrités ou médias reconnus
 - Trading et formations en ligne : des escrocs qui prétendent vous former
- Comment éviter ce type d'escroqueries ?
- Un doute, une question ?
- En savoir plus

Situation financière et perspectives du système de retraites (Cour des comptes 20.02.2025)

À la suite de son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale le 14 janvier dernier, le Premier ministre a confié à la Cour une « mission flash » portant sur la situation financière et les perspectives du système de retraites, à rendre le 20 février.

Selon la lettre de mission adressée à la Cour le 20 janvier, ce rapport a vocation à servir de base indiscutable à la délégation permanente des partenaires sociaux, qui aura dès lors pour mission de proposer des solutions pour améliorer le système de retraites, dans un objectif de justice et d'équilibre financier.

À compter de la remise du rapport, les partenaires sociaux auront trois mois pour trouver un accord en ce sens.

Si ce rapport au caractère inédit s'adresse aux partenaires sociaux, il est également destiné à l'ensemble des citoyens, afin de leur offrir la vision la plus claire possible de ce sujet complexe, sur la base de constats et de chiffres objectivés.

- En 2023, un système de retraites légèrement excédentaire mais des situations hétérogènes selon les régimes
- Une nette dégradation de la situation financière en cours et à l'horizon 2045, malgré la réforme de 2023
- Les principaux leviers de réforme et leurs effets sur l'équilibre financier du système de retraites obligatoires

L'article dans sa globalité.... [Situation financière et perspectives du système de retraites](#) | [Cour des comptes](#)



L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) appelle les organismes d'assurance à poursuivre leurs efforts sur la sécurité des systèmes d'information

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) appelle les organismes d'assurance à poursuivre leurs efforts sur la sécurité des systèmes d'information | [Autorité de contrôle prudentiel et de résolution](#)

Depuis 2015, l'ACPR réalise des enquêtes par questionnaire afin de permettre aux organismes d'assurance d'évaluer la sécurité de leur système d'information (SSI). Les conclusions de l'enquête lancée en 2024, à laquelle 224 organismes ont répondu, montrent une réelle amélioration des assureurs en termes de prise de conscience des enjeux liés à la sécurité de l'information, mais aussi des marges de progression, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre opérationnelle des processus de sécurité.



Ventes sur Vinted : attention à l'impact sur la prime d'activité

(source prévisima)



Ces seuils permettent de distinguer une activité commerciale, soumise à déclaration, d'une revente occasionnelle. Par exemple, vendre quelques vêtements une ou deux fois par an reste exempté, mais une activité régulière ou de grande ampleur doit être signalée aux impôts.

L'impact des ventes déclarées sur la prime d'activité

La prime d'activité est calculée en tenant compte de l'ensemble des ressources du foyer. Une fois déclarés, les revenus générés par Vinted s'ajoutent donc à ces ressources, ce qui peut entraîner :

- Une réduction du montant de la prime, due à l'augmentation de vos revenus déclarés ;
- Une perte d'éligibilité : dans le cas où vos revenus cumulés dépassent les plafonds fixés, vous pourriez ne plus bénéficier de la prime.

Comment éviter les erreurs

Pour éviter les erreurs et sécuriser vos droits, il est important de suivre vos activités sur Vinted en tenant un registre précis de vos transactions, incluant les montants et le nombre de ventes. Assurez-vous également de déclarer correctement ces revenus à la CAF et aux impôts si vous dépassez les seuils fixés, tout en anticipant leur éventuel impact sur vos aides sociales, notamment en cas de revente régulière.



Ventes sur Vinted : attention à l'impact sur la prime d'activité | Prévisima

Avec l'essor des plateformes comme Vinted, donner une seconde vie à ses vêtements est devenu un réflexe courant. Pourtant, cette pratique peut avoir des conséquences sur les aides sociales, notamment la prime d'activité.

Revenus à déclarer, critères à respecter, impact sur vos droits : faisons le point sur les règles à connaître pour éviter les mauvaises surprises.

Déclarer ses revenus Vinted : une obligation sous conditions

En France, les ventes occasionnelles de biens personnels ne nécessitent pas toujours de déclaration. Cela peut toutefois être le cas pour les plateformes de vente en ligne telles que Vinted, lorsque l'activité y devient fréquente ou lucrative.

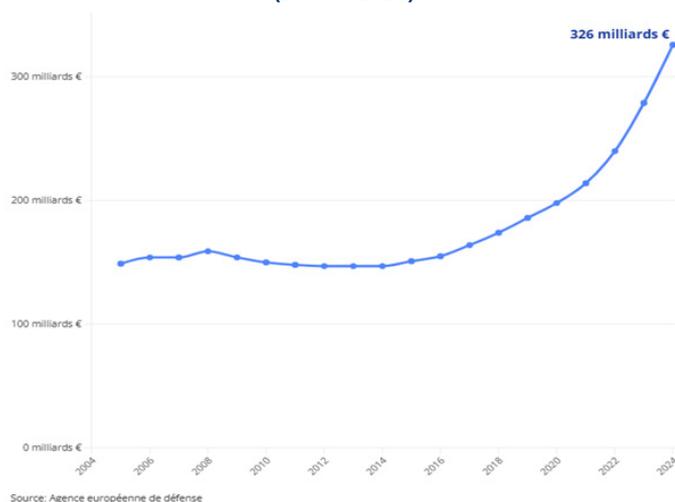
Vous devez déclarer vos revenus :

- Si vos ventes annuelles dépassent 2 000 € ;
- Ou que vous effectuez plus de 30 transactions par an.

Optimum Gestion Financière : Le secteur de la défense tire le marché action

Depuis janvier 2025, le secteur européen de la défense connaît une excellente dynamique, portée par des décisions politiques et des hausses budgétaires majeures. Les menaces de Donald Trump de retirer les aides militaires pour l'Ukraine obligent les pays européens à renforcer leur présence sur ce secteur. L'incertitude géopolitique croissante, notamment en Europe de l'Est, pousse les gouvernements à accélérer leur réarmement pour garantir leur autonomie stratégique et réduire leur dépendance vis-à-vis des États-Unis.

Dépenses militaires des membres de l'union européennes (2005 - 2024)



La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté le plan "ReArm Europe", visant à mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros pour moderniser et renforcer les capacités militaires de l'Union. Parallèlement, le nouveau gouvernement allemand mené par Friedrich Merz a annoncé une augmentation de son budget militaire à 3,5 % du PIB (contre 2 % auparavant), reflétant une refonte stratégique de l'OTAN et une volonté de renforcer l'industrie de défense nationale.

Ces annonces ont eu un impact majeur en bourse. Depuis le début de l'année, Rheinmetall affiche une hausse de +123 %, Leonardo +81 %, Renk +119 %, Thales +80 % et Dassault Aviation +56 %. Grâce à cette dynamique, le secteur de la défense se place en tête des secteurs les plus performants en Europe depuis le début de l'année. Cependant, ces entreprises devront faire face à des investissements conséquents pour répondre aux besoins croissants de l'Europe, ce qui mettra une pression sur leurs marges et rendra cette surperformance difficile à maintenir sur le long terme.

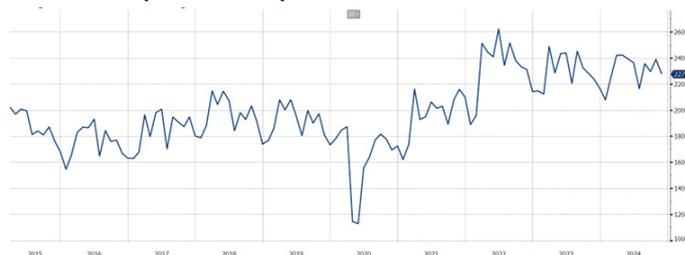
Dans notre portefeuille, les titres Dassault Système et ABB pourraient profiter de la hausse des investissements dans le secteur de la défense.

Face aux tensions Américaines, l'Europe et le Canada se rapprochent

Les marchés boursiers américains sont à la traîne en ce début d'année 2025, et l'écart de performance avec l'Europe se creuse (S&P 500 : -9 % contre STOXX 600 : +10 %, en euros depuis le 01/01/2025). Bien que les résultats économiques soient solides, les déclarations de Donald Trump depuis le début de son mandat ont effacé les gains réalisés au lendemain de son élection. Après avoir reporté 2 fois la mise en place des droits de douanes, signe de négociations et de pression des entreprises Américaine sur Trump, certaines de ses menaces ont été mises à exécution, avec l'imposition de droits de douane de 25 % sur certaines importations en provenance du Canada et du Mexique.

En réponse, le Canada a instauré des droits de douane de 25 % sur 20 milliards de dollars de produits américains. Ces mesures fragilisent les relations commerciales entre les deux pays, tandis que l'imprévisibilité de Trump inquiète les marchés, qui peinent à anticiper ses prochaines décisions en matière de guerre commerciale.

Importations de produits Américains au Canada



Pour l'instant, l'Europe échappe à ces sanctions, mais reste sous la menace de nouvelles taxes. Trump a notamment évoqué l'idée d'imposer une taxe de 200 % sur les vins et champagnes français, ce qui pourrait raviver les tensions transatlantiques.

Cette situation de tension commerciale ne fait que rapprocher sur le plan économique, monétaire et militaire le Canada et l'Europe. Ce rapprochement est renforcé par l'arrivée de Mark Carney, ancien gouverneur de la banque centrale d'Angleterre, en tant que premier ministre du Canada.

Optimum Gestion Financière : Le secteur de la défense tire le marché action (suite)

Poursuite des baisses de taux

Depuis le 12 mars, la Banque centrale européenne (BCE) a, comme attendu par les marchés, abaissé son taux directeur de 0,25 %, le ramenant à 2,5 %. L'inflation en zone euro, désormais à 2,5 %, se rapproche progressivement de l'objectif de 2 % fixé par l'institution, renforçant les anticipations d'une poursuite de l'assouplissement monétaire dans les mois à venir. Cependant, cette diminution des taux courts contraste avec le niveau des taux longs, notamment en France où l'emprunt à 10 ans se situe autour de 3,5 %, un niveau record sur les 10 dernières années.

De son côté, la Banque du Canada a également réduit son taux directeur de 0,25 %, le portant à 2,75 %, une décision qui n'a pas surpris les investisseurs. Avec une inflation maîtrisée à 1,9 %, parfaitement alignée sur l'objectif de 2 %, l'institution adopte une posture prudente face à une économie qui semble stabilisée.

Performances nettes de frais de gestion (%)	2025	2024	10 ans
Prudence	-2,1	3,9	23,4
Équilibré	-2,4	4,5	36,9
Diversifié	-4,2	5,3	40,1
Dynamique	-3,6	6,2	66,7
Optimum Actions	-0,6	3,2	64,5
Optimum Actions Internationales	-6,5	9,4	74,1
Optimum Actions Canada (R)	-8,9	15,2	62,1
Optimum Patrimoine	-4,2	5,3	40,1
Optimum Obligations	-0,3	1,8	-2,3

Au mars 2025

Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre d'achat, de vente, de souscription ou de services financiers, ni une sollicitation d'une offre d'achat de quelques produits d'investissement que ce soit. Tout investissement comporte des risques. Ce document ne tient pas compte des circonstances particulières propres à tout destinataire individuel auquel cette communication a été envoyée et ne doit pas être invoqué pour prendre une décision d'investissement. Chaque personne est invitée à lire le prospectus du fonds d'investissement envisagé avant toute décision d'investissement.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

[optimumvie.com](https://www.optimumvie.com)
[optimumvie.com/linkedin](https://www.optimumvie.com/linkedin)

